

# Conseil d'exploitation de la Régie électrique de Bessans

---

Mardi 25 août 2025 à 17h

# Ordre du jour

---

- Evolution des TRVe (bleus, jaunes, verts) et des tarifs de cession au 1/8/25
- Impacts sur les prochaines factures
- Point sur l'exécution budgétaire 2025 au 23/08/2025
- Proposition des statuts du SIVU avec les conséquences financières, le planning
- Prolongation du contrat du coordonnateur inter-régies jusqu'au 31/12/2025
- Informations diverses (production de la microcentrale du Rébruyant, BT aux Vincendières...)

# Evolution des TRVe

---

- Légère baisse du TRV HT de l'ordre de 1% sur les consommations et 2% sur l'abonnement
- Baisse de la CSPE (Accise) sur les consommateurs résidentiels passant de 3,37ct€/kWh à 2,998ct€/kWh
- **Augmentation de la TVA sur les abonnements passant de 5,5% à 20%**
- La facture finale des abonnés va en moyenne baisser d'environ 3% en TTC
- Pour les TRV Professionnels une légère baisse sera également observable
- Légère baisse des TURPE de 1,92% en HTA-BT au passage au TURPE 7
- Catalogue des Prestations en augmentation de 1,8%
- Ajout d'un frais de gestion supplémentaire de 38,88€HT/an pour les abonnés refusant la pose d'un compteur Linky (non appliqué sur Bessans tant que les compteurs Linky ne sont pas totalement déployés)

# Evolutions des tarifs de cession – points essentiels

---

- Tarifs de cession stables : -0,02 %
- Accès au réseau ENEDIS : stable

Tarif à 5 postes OPTION BASE	Hiver			Eté	
	Pointe	Heures Pleines Hiver	Heures Creuses Hiver	Heures Pleines Eté	Heures Creuses Eté
Prix de l'énergie (c€/kWh)	14,56	10,09	6,08	6,62	4,38

## Impacts sur les prochaines factures du passage de la TVA de 5,5% à 20 % sur abonnement TRV bleu

- La facture du deuxième Quadrimestre comprendra :
  - L'abonnement du 01/05/2025 au 31/07/2025 (3 mois)
  - La période de consommation du 01/05/2025 au 31/08/2025 (4 mois)
- L'abonnement du 01 au 31/08/2025 sera facturé avec le 3eme quadrimestre afin de nous adapter aux limites de notre logiciel de facturation actuel

# Exécution au 22/08/2025- Fonctionnement

<b>Dépenses</b>	<b>B2025</b>	<b>R2025</b>		<b>Recettes</b>	<b>B2025</b>	<b>R2025</b>
Charges courantes	1 025 780	849 582		Amortissement subv	8 882	8 882
Charges de personnel	135 712	93 798		Produit services	1 130 732	641 485
Dépenses imprévues	0	0		Produits gestion	43 000	18 146
Dotation aux amor.	70 817	71 680		Autres produits financiers	74 000	0
Autres charges courantes	252	0				
Charges exceptionnelles	310 000	8 424				
Provisions	1881	0				
<b>Sous-total</b>	<b>1 544 442</b>	<b>1 023 484</b>		<b>Sous-total</b>	<b>1 256 614</b>	<b>668 513</b>
Résultat / Virt à l'investissement	437 787			Report N-1	725 615	725 615
<b>Total</b>	<b>1 982 229</b>	<b>1 023 484</b>		<b>Total</b>	<b>1 982 229</b>	<b>1 394 128</b>

- Correction d'une facture d'achat d'électricité à EDF de 200 K€
- Charge de personnel à vérifier
- DM probable pour renforcer ces deux types de dépenses au détriment des charges exceptionnelles (versement d'un excédent exceptionnel vers le BP)

# Exécution au 22/08/25 – Investissement

<b>Dépenses</b>	<b>B2025</b>	<b>R2025</b>		<b>Recettes</b>	<b>B2025</b>	<b>R2025</b>
Amortissement subv	8 882	8 882		Dotation aux amor.	70 817	70 817
Logiciel SIG	3 000	1 210				
Licences nouveau logiciel factur.	97 000	0				
Courant (Info, coffrets...)	22 000	5 056				
Réseau de distribution	100 000	3 087				
Compteurs Linky	183 391	400		<b>Sous-total</b>	<b>70 817</b>	<b>70 817</b>
MEP BT aux Vincendières	150 000	798		Report N-1	91 669	91 669
Dépenses imprévues	36 000	0		Excédent de fonctionnement	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>600 273</b>	<b>19 433</b>		Virement du fonctionnement	437 787	437 787
Report N-1	0	0				
<b>Total</b>	<b>600 273</b>	<b>19 433</b>		<b>Total</b>	<b>600 273</b>	<b>600 273</b>

## Proposition de statuts du SIVU avec 4 communes

---

- Cf. document envoyé par mail
- Bonneval délibérera, dans la semaine sur sa volonté ou non, de rejoindre le SIVU au 01/01/26.
- Selon la décision de Bonneval, les statuts de SIVU seront proposés avec 4 ou 5 communes.
- Ces statuts seront soumis au vote de chaque Conseil municipal.
- Bonneval peut rejoindre le SIVU au 01/01/2026 ou plus tard

# Statuts du SIVU – quelques éléments

---

- **Nom** : Electricité de Haute-Maurienne
- **Siège** : Avrieux
- **Comité syndical** : 3 sièges pour Aussois et Villarodin-Bourget car plus de 1500 points de comptage, 2 sièges pour Bessans et Avrieux
- **Contribution des communes** (principaux points) :
  - Fonctionnement : 30% des charges courantes et des charges de personnel
  - Investissement : montant de l'amortissement annuel + quote-part pour l'achat du nouveau logiciel de facturation

# Statuts du SIVU – dotations

<b>Dotations communales à la section Fonctionnement du Syndicat</b>			
<i>Communes</i>	<i>Origine de la dotation</i>	<i>Montant</i>	<i>Total de la commune</i>
Commune d'Aussois	Dotation initiale de fonctionnement	424 335,28 €	424 335,28 €
Commune d'Avrieux	Dotation initiale de fonctionnement	166 598,08 €	392 884,96 €
	Dotation spéciale pour déficit	226 286,88 €	
Commune de Bessans	Dotation initiale de fonctionnement	306 679,19 €	306 679,19 €
Commune de Bonneval-sur-Arc	Dotation initiale de fonctionnement	156 779,50 €	439 505,22 €
	Dotation spéciale pour déficit	282 725,72 €	
Commune de Villarodin-Bourget	Dotation initiale de fonctionnement	461 690,61 €	461 690,61 €

<b>Dotations communales à la section Investissement du Syndicat</b>			
<i>Communes</i>	<i>Origine de la dotation</i>	<i>Montant</i>	<i>Total de la commune</i>
Commune d'Aussois	Dotation initiale d'un amortissement	132 000,96 €	316 874,42 €
	Dotation spéciale pour vétusté HTA	100 861,00 €	
	Dotation pour logiciel de facturation	84 012,46 €	
Commune d'Avrieux	Dotation initiale d'un amortissement	69 466,00 €	87 870,24 €
	Dotation pour logiciel de facturation	18 404,24 €	
Commune de Bessans	Dotation initiale d'un amortissement	67 684,20 €	119 343,38 €
	Dotation pour logiciel de facturation	51 659,18 €	
Commune de Bonneval-sur-Arc	Dotation initiale d'un amortissement	86 507,99 €	489 016,51 €
	Dotation spéciale pour vétusté HTA	15 112,00 €	
	Dotation spéciale rachat des réseaux <u>Enedis</u>	370 000,00 €	
	Dotation pour logiciel de facturation	17 396,52 €	
Commune de Villarodin-Bourget	Dotation initiale d'un amortissement	126 312,40 €	247 056,00 €
	Dotation spéciale pour vétusté HTA	49 036,00 €	
	Dotation pour logiciel de facturation	71 707,60 €	

Total pour Bessans : 426 022,57 €

## Statuts du SIVU – évolutions possibles à la demande du SGC (RDV le 28/08)

---

- Les avances de trésorerie : les dotations devront être votées en mars ou avril 2026 dans chaque commune. En attendant, chaque commune versera une avance. Le SGC indiquera s'il faut le noter dans les statuts.
- Il y a plusieurs manières de comptabiliser les dotations. Le SGC précisera s'il faut indiquer cette manière dans les statuts

## Planning SIVU – en attente de précisions du SGC

---

- Avances de trésorerie à partir du budget principal et/ou du budget de la régie électrique
- Date de clôture du budget de la régie électrique

## SIVU– Délibérations en CE / CM

---

- Validation des statuts d'ici le 15/09/25
- Clôture du budget de la régie électrique en novembre ou décembre 2025
- Création du budget SIVU (avant le 10/12/25)

## Prolongation du contrat du coordonnateur inter-régies jusqu'au 31/12/2025

---

- Cf. l'avenant N°2 de la convention de gestion du coordonnateur inter-régies électriques HMOV
- La convention actuelle prend fin le 31/10/2025 d'où le besoin de prolonger la convention de deux mois
- Délibération à voter
- Néanmoins cet avenant n'a de sens que si les 4 communes valident les statuts du SIVU pour un démarrage le 1/1/26, sinon il faudra revoir la date de fin

# Informations diverses - 1

---

- Microcentrale de Ré Bruyant
  - Production conforme aux attentes malgré des pannes récurrentes en juin et juillet dues à une carte électronique défectueuse et un manque d'eau en août
  - Des résultats diminués par les périodes de prix négatifs
  - Pas d'astreintes extérieures cette année
  - Contrat de maintenance et d'exploitation à reprendre par le SIVU à partir de 2026 (mais les statuts précisent que cela n'est pas une obligation)

## Informations diverses - 2

---

- Alimentation électrique des Vincendières
  - Dossier technique réalisé
  - Réunion à organiser avec les propriétaires
  - Dossier de subvention à déposer au Facé
  - Lancement de l'appel d'offres pour consulter les entreprises
  - Lancement des travaux à l'automne ou au printemps en fonction de la date possible des travaux

## Informations diverses - 3

---

- Les membres du Conseil d'exploitation souhaitent la mise en place d'une commission pour suivre la première année de fonctionnement du SIVU